



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Ressources Humaines

Division des Personnels Enseignants
DPE CAT

Montpellier, le 06/05/2024

Affaire suivie par :
Ridwane BENAMEUR
Tél : 04 67 91 50 21
Mél : ridwane.benameur@ac-montpellier.fr

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Rectorat de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

à

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription
- pour attribution

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale de l'enseignement technologique
- pour information

Objet : Campagne exceptionnelle d'accueil en détachement dans le corps des professeurs certifiés réservée aux professeurs des écoles pour la rentrée scolaire 2024

Réf : [Arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège](#)

PJ : : Annexe 1 - Fiche de candidature

Annexe 2 - Pièces obligatoires à joindre

Annexe 3 - Avis DASEN

La stratégie ministérielle déployée dans le cadre du choc des savoirs repose notamment sur l'objectif de mettre en place des enseignements communs de français et de mathématiques en groupe pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège, en l'application de l'article 4-1 de l'arrêté susvisé.

Pour sa mise en œuvre une campagne exceptionnelle de détachement dans le corps des professeurs certifiés, réservée aux professeurs des écoles est ouverte.

1 - Conditions de recrutement

Les demandes de détachement sont prises en compte au regard des besoins académiques.

La procédure d'examen des candidatures permet de vérifier que les candidats présentent, outre les conditions réglementaires requises, les garanties suffisantes en termes de formation initiale et continue ainsi qu'une réflexion mûrie sur leur projet d'évolution professionnelle. Ce projet se caractérise par une forte motivation et une bonne connaissance des compétences attendues. A cet effet, les candidats veillent à expliciter dans leur dossier (et en particulier dans leur lettre de motivation) leur parcours de formation et les démarches entreprises destinées à l'actualisation de leurs compétences et connaissances disciplinaires, leur parcours professionnel, les acquis de l'expérience et leur motivation.

1-1 Les conditions de diplômes

Les candidats au détachement, professeur des écoles doivent être titulaires a minima d'une licence ou équivalent au 01/09/2024.

1-2 La situation administrative

Les agents en position de détachement ou de disponibilité peuvent se porter candidats mais devront être réintégrés dans leur corps d'origine au 01/09/2024 avant de pouvoir être détachés vers le corps d'accueil.

Les candidats doivent avoir une ancienneté de 5 ans dans leurs fonctions avant tout changement de corps par la voie du détachement.

2 - Candidature

Les candidats expriment des vœux dans des disciplines de l'enseignement général, prioritairement en Lettres Modernes/Classiques et Mathématiques.

Pour déposer leur candidature, **au plus tard le 26/05/2024**, les agents sont invités à joindre par courriel à l'adresse suivante : ridwane.benameur@ac-montpellier.fr (en mettant en copie le secrétariat de la DPE ce.recdpe@ac-montpellier.fr) les documents suivants :

- La fiche de candidature dûment complétée et signée (cf. annexe 1).
- Les pièces obligatoires à joindre (cf. annexe 2)
- L'avis du DASEN (cf. annexe 3).

Après étude des conditions de recevabilité administrative du candidat, l'avis motivé des corps d'inspection de la discipline d'accueil sera recueilli. Les candidats pourront être contactés pour un entretien durant cette phase d'étude pédagogique du dossier.

Les dossiers ayant reçu un avis favorable au niveau académique seront transmis au ministère pour décision jusqu'au **15 juin 2024** au plus tard.

La recevabilité du dossier et l'avis académique favorable n'emportent pas décision de détachement. Le ministère rendra sa décision au plus tard le **15 juillet 2024**.

3 - Déroulement de l'accueil en détachement

Le fonctionnaire en position de détachement bénéficie du principe dit de la double carrière (cf. lignes directrices de gestion).

Durant la première année de détachement, il est affecté à titre provisoire, en fonction des besoins du service, sur tout poste au sein d'un collège de l'académie. Ces postes ne font pas l'objet d'une publication et, sauf demande contraire, l'affectation est étudiée dans la mesure du possible au plus près de l'adresse personnelle mentionnée sur le dossier de candidature.

Les personnels détachés bénéficient durant cette première année d'un parcours de formation adapté visant à faciliter l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de leur métier.

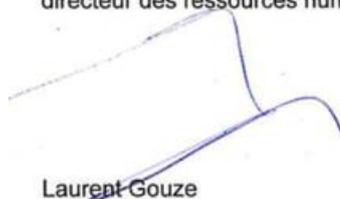
Le ministère prend des arrêtés de détachement pour une période de deux ans durant laquelle au terme de chaque année de détachement, la situation de l'agent est étudiée en lien avec le corps d'inspection pour la rentrée suivante : prolongation du détachement, intégration dans son nouveau corps (professeur certifiés) ou fin du détachement à la demande de l'agent ou de l'administration.

Les agents accueillis en détachement **ne sont pas autorisés à participer aux mouvements des titulaires durant leur période de détachement**. Ils participeront obligatoirement aux opérations du mouvement intra académique **lors de leur intégration**.

Je vous remercie de bien vouloir porter cette information à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Mes services restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
directeur des ressources humaines



Laurent Gouze

ANNEXE 1

Fiche de candidature à un détachement dans les corps des professeurs certifiés de l'éducation nationale

Nom de famille (naissance) :

Nom d'usage : Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code Postal :

Téléphone :

Adresse mél de contact :

Coordonnées du service gestionnaire

(dont dépend le candidat : hors détachement, disponibilité, congé)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mél :

Corps de fonctionnaires ou cadre d'emploi d'appartenance : **Professeur des écoles**

Date d'entrée dans le corps :

Grade : Classe normale

Hors classe

Classe exceptionnelle

Échelon :

Position administrative : activité congé (formation, parental) disponibilité détachement autre

Je suis bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) au titre de l'article 62 de la loi du 11 janvier 1984

Je suis en situation de reclassement suite à inaptitude à l'exercice des fonctions, précisez :

Préparation au reclassement (PPR)

Poste adapté

Diplômes détenus :

Doctorat :

Dénomination :

Master 2 (Bac+5) :

Dénomination :

Master 1 (maîtrise ou Bac+4) :

Dénomination :

Licence :

Autre(s) diplômes :

Dénomination :

Dénomination :

Diplôme(s) en cours d'obtention : NON OUI - lequel :

Accueil dans le corps des professeurs certifiés

Discipline d'accueil sollicité (1 choix possible) :

Lettres Classiques/Modernes

Mathématiques

Autre :

À, le

Signature de l'intéressé(e) :

ANNEXE 2

Synthèse des éléments requis lors de la constitution d'un dossier de candidature au détachement dans les corps des professeurs certifiés de l'éducation nationale

- Identité du candidat (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, téléphone, adresse mél de contact)
- Coordonnées du service gestionnaire d'origine (nom et adresse du service, coordonnées téléphoniques et électroniques du gestionnaire)
- Situation statutaire (fonction publique de rattachement, intitulé de l'administration d'origine, date d'entrée dans le corps d'appartenance, grade et échelon occupés, position administrative)
- Signalement de situation particulière (candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou en situation de reclassement)
- Parcours académique (diplômes détenus ou en cours d'obtention)
- Projet de mobilité (corps et discipline d'accueil)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes
- Pour les personnels hors position d'activité : copie de l'arrêté de position

